Université des Antilles

Type: Institutional evaluation report
Evaluation campaign: 2020-2022 (group B) - **Published on:** 07/03/2022

Observations du Président du Hcéres

Depuis de nombreuses années, la situation de l'Université des Antilles est marquée par de profondes difficultés. L'évaluation conduite par le comité d'experts présidé par le Professeur Dean Lewis de l'université de Bordeaux a pu mesurer l'ampleur de ces difficultés structurelles, aggravées par les crises sociale et sanitaire.

La création de la nouvelle Université des Antilles en 2015 a conduit à sa structuration, en deux pôles dans l'arc antillais, et lui a permis de mieux définir sa stratégie dans son environnement spécifique. Le comité d'experts souligne à cet égard que, dans des territoires marqués par une forte anthropisation, une biodiversité riche et fragile et dans le contexte du dérèglement climatique, l'université a su définir des thématiques scientifiques prioritaires adaptées : santé et environnement insulaire et tropical, mer et océan, biodiversité en milieu insulaire tropical, risques et énergie, dynamiques des sociétés et territoires Caraïbes, numérique.

Ce positionnement thématique – légitime, mais d'une ambition difficile à réaliser – doit assurer sa crédibilité par une action continue dans la durée, tant en recherche qu'en formation. Le comité souligne que le potentiel de recherche est trop dispersé et peu visible, que le suivi de la production scientifique est trop limité, que le soutien administratif fait défaut, que les moyens sont insuffisants et que la politique de l'emploi prend trop peu en compte la stratégie de recherche. Il conviendrait que l'université donne réellement la robustesse nécessaire à l'ambition qu'elle affiche dans ce domaine, d'autant plus que le comité souligne le manque de coordination avec les organismes de recherche présents, lesquels auraient vocation à s'impliquer davantage dans la coopération avec une université porteuse d'une politique claire. L'université a manifestement à refonder avec les organismes une nouvelle alliance et une nouvelle programmation coopérative, que l'État devrait favoriser dans la négociation contractuelle et qui pourrait constituer un modèle original ultramarin, s'affranchissant des contraintes métropolitaines de la coopération entre universités et organismes.

En matière de formation, le comité souligne que le principe de spécialisation de l'offre par territoire a été remis en question. Dès lors il revient à l'université, compte tenu de ses moyens, de trouver un chemin pour assurer à la fois une offre de proximité de qualité en premier cycle et une offre centrée sur une attractivité spécialisée par territoire au niveau du master et du doctorat, en lien avec la recherche. Le comité d'experts considère que le pilotage politique et opérationnel de l'offre de formation initiale et continue n'est pas optimal, qu'il manque une démarche de qualité globale comme une stratégie d'adossement des formations à la recherche. S'agissant des liens avec le monde socio-économique et, par-là, de la qualité et de l'efficacité de la formation comme de la recherche et de la valorisation, le comité souligne notamment l'intérêt du consortium PARI (Antilles Recherche Innovation) créé en 2020, et les potentialités de développement qu'il porte en germe. Le comité déplore également la trop faible attractivité de l'université, qui devrait faire rayonner davantage l'influence française dans la zone Caraïbe et en Amérique.

Mais prioritairement l'effort à consentir doit se concentrer sur l'amélioration des dispositifs de gouvernance, d'organisation et de pilotage. L'évaluation constate que les problèmes relevés par le rapport précédent doivent encore être réglés. L'équilibre bipolaire n'a toujours pas été trouvé et d'importantes tensions subsistent. Le comité analyse en détails des dysfonctionnements graves, tout en relevant certains éléments encourageants, comme une politique de communication de qualité. Si l'université dans sa réponse justifie beaucoup ses faiblesses par le cadre législatif qui la régit, les travaux du comité ont cependant permis d'identifier combien une clarification des règles de subsidiarité entre échelon central et pôles, mais aussi une formalisation des organigrammes, des circuits et des processus de gouvernance, contribueraient à rendre lisible et à améliorer le fonctionnement de l'établissement.

Devant ces difficultés chroniques, la LPR a introduit une innovation visant à présenter, lors des élections à la présidence de l'université un « ticket de candidats » associant président, vice-président du « pôle Guadeloupe » et vice-président du « pôle Martinique ». Au vu du rapport d'évaluation, il est essentiel que cette démarche nouvelle et originale soit couronnée de succès.

La publication du rapport coïncide avec l'arrivée de la nouvelle équipe présidentielle et avec le lancement du processus contractuel. Il y a là un alignement qui doit permettre à l'université, par ses décisions et ses engagements, comme à l'État par ses exigences et son soutien, de conforter l'établissement dans les démarches à entreprendre pour améliorer ce qui doit l'être et réaliser son ambition.

Download file
PDF
Rapport Hcéres - Université des Antilles
(2.61 MB) - PDF (/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/B2022-EV-9710585J-DECT-ETAB220021742-034497-RD.pdf)